

Communiqué de Presse
Clapiers, le 10 février 2022

DESRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 596/2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016/1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 10 février 2022 dans les termes publiés dans le cadre de l'avis préalable paru au BALO du 27 décembre 2021 et qui présente les caractéristiques suivantes :

- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 70 797 (soit 3,31 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 143 203 actions (soit 6,69 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 18 euros par action
- **Montant maximal du programme** : 3 852 000 euros
- **Modalités des rachats** : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera.
La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.
- **Objectifs** :
 - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action OSMOZIS par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour



le calcul de la limite sus visée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale extraordinaire.
- Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 10 février 2022 soit jusqu'au 9 août 2023.

Prochain rendez-vous :

Assemblée Générale des actionnaires le 10 février 2022

Chiffre d'affaires du premier semestre 2021-2022 le 7 avril 2022



À PROPOS D'OSMOZIS

Spécialiste de la transformation numérique des campings et résidences de vacances en Europe, OS MOZIS propose aujourd'hui à ses clients des solutions complètes d'optimisation et de gestion dématérialisée de leurs centres de vacances. En 15 ans, le Groupe a construit, acquis un parc installé, et possède près de 30 000 équipements WiFi/LoRaWan sur plus de 2 100 sites en Europe.

L'offre OS MOZIS est une solution complète de services connectés pour les espaces de vacances (accès Internet Haut Débit pour les vacanciers et services connectés professionnels pour aider les exploitants) construite sur la base de technologies innovantes dans l'Internet des Objets embarquant des technologies d'architectures brevetées en Europe. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9,6 M€ lors de l'exercice clos le 31 août 2021.



CONTACT INVESTISSEURS

OS MOZIS
Gérard TREMBLAY
Président-Directeur Général
Tél. : 04 34 48 00 18
investisseurs@OSMOZIS.com

ACTUS finance & communication
Grégoire Saint-Marc
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 94
osmozis@actus.fr

CONTACTS PRESSE

La Toile des Médias
David PILO & Sylwia RUS
Relations Presse Métiers
Tél. : 04 66 72 68 55 / 06 20 67 70 37
dpilo@latoiledesmedias.com /
sylwia@latoiledesmedias.com

ACTUS finance & communication
Déborah Schwartz
Relations Presse Financière
Tél. : 01 53 67 36 35
dschwartz@actus.fr